

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 15 janvier 2024

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU
GARD
SEANCE du 22 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 janvier à dix-huit heures trente, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane ;

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAURENT Eléna (excusée), REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe (excusée) ;

Monsieur SUZZI Pierre ;

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Dans un premier temps, la société JPee, promoteur des parcs éoliens, est venue présenter ce qui est prévu sur notre commune et répondre aux questions des personnes présentes. Un projet

de 5 éoliennes est en cours sur des terrains privés dans l'enceinte communale. Le débat avec les personnes présentes et le conseil municipal a duré 2 heures.

Mr Le Maire a remercié la société JPee et les participants et les a libérées.

Il est 20 heures 30, le cours normal du conseil municipal peut reprendre.

Approbation du compte rendu de la séance du 30 novembre 2023 :

Après vote, le compte rendu est approuvé.

contre : 0

Abstentions : 2 (Mme LAJARRIGE Julie , Mr RIGAL Noël)

Pour : 4 (Mme MARTINA Christiane, Messieurs CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude)

DELIBERATION 2024 - 01

PRIME POUVOIR D'ACHAT EXEPTIONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR Les 2 EMPLOYES COMMUNAUX.

Il s'agit d'une prime exceptionnelle pour les employés communaux sur demande du gouvernement. Cette prime peut-être votée sur un certain pourcentage de 0% à 100% pour chaque employé suivant leur salaire et au prorata des heures effectuées par semaine.
Après discussion, le taux de 100% a été retenu.

Voté pour à l'unanimité (6)

DELIBERATION : SUPPRESSION REGIE 2024-02

A la demande du Trésor Public de supprimer la régie et de passer en facturation directe.

Abstention 1 : Mr RIGAL Noël
Pour : 5

DELIBERATION : FACTURE EAU+ASSAINISSEMENT 2024-03

Suite à la demande de nombreux abonnés à l'assainissement collectif, afin de n'avoir qu'une facture, (ou plutôt 2 mais au même moment) pour l'eau et l'assainissement. Ces factures seront émises par le fermier du réseau eau potable pour la somme de 2€50 H.T par facture à partir de juin 2024.

Voté pour, à l'unanimité (6)

QUESTIONS DIVERSES

1) Passage de Me DESTAS

Me DESTAS, huissier à Sauve est venu faire un constat sur le chemin de Sauve à Canaules. pour des travaux effectués en 2018 par une société commissionnée par Enédis. Suite à ce rapport, la commune va contacter l'assistance juridique et Enédis pour un rendez-vous. Mr le Maire va également demander à Mme Sonia RIFKIN, (Maire au moment des travaux) si elle veut bien y assister.

2) Vœux du Maire

Mr le Maire présentera ses vœux au foyer communal le samedi 27 janvier 2024 à 18 heures 30, suivis du verre de l'amitié qui sera servi aux personnes présentes.

3) Travaux Chemins du Porche et Capelane

Avant la réalisation des travaux de réfection totale du chemin du Porche et du chemin de la Capelane, une réfection provisoire est à envisager sur ces 2 voies communales. Une décision est à prendre au prochain conseil municipal pour l'obtention de subventions à faire avant le 15 mars 2024.

C'est une demande pressante des riverains, surtout pour la sécurité des usagers.

4) Notre budget 2024

Le nouveau budget est à nouveau ouvert pour l'année 2024.

Fonctionnement, investissement crédit ouvert sur délibération du Conseil Municipal. Nous avons une promotion très intéressante concernant tables pour le foyer communal, soit 15 tables pour un montant de 1050€. Le maire demande aux élus du conseil municipal leur avis et s'ils sont d'accord.

Ils ont répondu oui à l'unanimité

5) **Dossier voltaïque**

Le dossier voltaïque présenté à la communauté des communes du Piémont Cévenol a été accepté, mais reste très compliqué au niveau de l'Etat, très long et non subventionné. Néanmoins, pour l'éclairage public, le passage au LED serait subventionné par le fond vert jusqu'à hauteur de 50% et par le SMEG à 30%. Les 20% restants seraient à la charge de la commune. Les économies réalisées par rapport à la dépense actuelle, pourraient nous permettre de remettre l'éclairage nocturne.

La décision sera à prendre au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures00